



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 23 juin à 20h00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17  
Pouvoirs : 1  
Absents : 9

Date de la convocation : 17 juin 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAISS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD, SULLI Bruno

**REPRÉSENTÉE PAR POUVOIR :**

LAGARNAUDIE Jacqueline représentée par C PIAULET

**ABSENTS** : BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy

**Secrétaire de séance** : Lydie BIANCO

### DELIBÉRATION N° 84

**RAPPORTEUR** : Jean-François FRAUDEAU

### OBJET : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX (en année scolaire) AU 1ER JUILLET ET 1ER SEPTEMBRE 2020

Il est proposé au conseil municipal de fixer les **tarifs des services municipaux concernés par l'année scolaire à savoir** :

- la fréquentation des écoles par les communes extérieures
- le ramassage scolaire
- l'école municipale de dessin
- l'ALSH
- l'accueil périscolaire
- la restauration scolaire
- les menus fournis par la cuisine centrale
- la rémunération des intervenants au Point Jeunes et l'ALSH
- l'adhésion au Point-Jeunes
- Le Pass'Jeunes

Il est proposé au conseil municipal **de maintenir les tarifs à l'identique pour l'année scolaire 2020/2021** conformément au tableau joint à la présente délibération.

**VU** le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
-**décide** de maintenir les tarifs des services municipaux à l'identique pour l'année scolaire 2020/2021,  
conformément au tableau joint à la présente ;  
-**charge** Mme la Maire de leur application.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le



TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

DESIGNATION	Tarifs au 1er sept.2019	TARIFS SEPTEMBRE 2020	Observations
<b>ECOLE DE NAINTRÉ - Fréquentation - communes extérieures</b>			
<b>Fréquentation des Ecoles de Naintré par les communes extérieures :</b>			
Le principe de calcul de participation s'établit avec un nombre minimum de 3 enfants par commune	48,00 €	48,00 €	
<b>RAMASSAGE SCOLAIRE – ECOLES de NAINTRÉ</b>			
<b>Participation trimestrielle</b>			
-par enfant :	37,00 €	37,00 €	
-A partir du 3e enfant et suivants	Gratuit	Gratuit	
<b>Participation mensuelle pour une utilisation ponctuelle du service</b>			
-par enfant :	16,00 €	16,00 €	
<b>ECOLE MUNICIPALE DE DESSIN</b>			
<b>Enfants et adultes de Naintré (prix par trimestre)</b>			
-1er enfant	22.00 €	22.00 €	
-2e enfant	22.00 €	22.00 €	
-3e enfant et suivants	Gratuit	Gratuit	
-adulte (18 ans et +)	44.00 €	44.00 €	
<b>Enfants et adultes hors commune (prix par trimestre) :</b>			
-1er enfant	30,00 €	30,00 €	
-2e enfant	50,00 €	30,00 €	
-3e enfant et suivants	Gratuit	Gratuit	
-adulte (18 ans et +)	80,00 €	60,00 €	

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SÉANCE DU  
23 juin 2020

Christine  
PIAULET  
Maire



## TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH	Tarifs au 1er sept.2019	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2020	Observations
<b>ENFANTS de NAINTRÉ – JOURNEES ENTIERES – VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDI</b>			
<b>Accueil de 8 heures : de 9 H à 17 H</b>			
Quotient inférieur ou égal à 300€	3,75 €	<b>3,75 €</b>	
Quotient compris entre 301 et 600 €	5,80 €	<b>5,80 €</b>	
Quotient compris entre 601 et 950 €	8,25 €	<b>8,25 €</b>	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	10,40 €	<b>10,40 €</b>	
quotient compris entre 1301 et 1600 €	11,40 €	<b>11,40 €</b>	
Quotient supérieur à 1600 €	11,90 €	<b>11,90 €</b>	
<b>Accueil de 12 H 30 maximum</b>			
Avec cette formule les enfants sont accueillis de 9H à 17H avec possibilité d'accueil de 6H30 à 9H et/ou de 17H à 19H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	5,80 €	<b>5,80 €</b>	
Quotient compris entre 301 et 600 €	7,75 €	<b>7,75 €</b>	
Quotient compris entre 601 et 950 €	10,20 €	<b>10,20 €</b>	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	12,40 €	<b>12,40 €</b>	
Quotient compris entre 1301 et 1600 €	13,45 €	<b>13,45 €</b>	
Quotient supérieur à 1600 €	14,45 €	<b>14,45 €</b>	

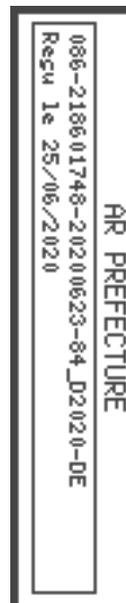
*Pour l'ensemble des tarifs ALSH : application d'une réduction de 50 % pour les familles à partir du 3e enfant et suivants*



## TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH	Tarifs au 1er sept.2019	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2020	Observations
<b>ENFANTS de NAINTRÉ – Tarif préférentiel SEMAINE – VACANCES SCOLAIRES</b>			
<b>Accueil de 8 heures : de 9 H à 17 H</b>			
Quotient inférieur ou égal à 300€	15,00 €	<b>15,00 €</b>	
Quotient compris entre 301 et 600 €	23,20 €	<b>23,20 €</b>	
Quotient compris entre 601 et 950 €	33,00 €	<b>33,00 €</b>	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	41,60 €	<b>41,60 €</b>	
Quotient compris entre 1301 et 1600 €	45,60 €	<b>45,60 €</b>	
Quotient supérieur à 1600 €	47,60 €	<b>47,60 €</b>	
<b>Accueil de 12 H 30 maximum</b>			
Avec cette formule les enfants sont accueillis de 9H à 17H avec possibilité d'accueil de 6H30 à 9H et/ou de 17H à 19H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	23,20 €	<b>23,20 €</b>	
Quotient compris entre 301 et 600 €	31,00 €	<b>31,00 €</b>	
Quotient compris entre 601 et 950 €	40,80 €	<b>40,80 €</b>	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	49,60 €	<b>49,60 €</b>	
quotient compris entre 1301 et 1600 €	53,80 €	<b>53,80 €</b>	
Quotient supérieur à 1600 €	57,80 €	<b>57,80 €</b>	

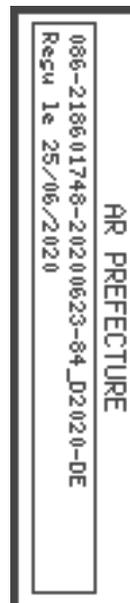
*Pour l'ensemble des tarifs ALSH : application d'une réduction de 50 % pour les familles à partir du 3e enfant et suivants*



## TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH	Tarifs au 1er sept.2019	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2020	Observations
<b>ENFANTS de NAINTRÉ – DEMI JOURNEES AVEC REPAS – MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES</b>			
<b>Accueil de 5 heures avec repas :</b> de 9 H à 14H ou de 11H30 ou 12H à 17H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	3,25 €	<b>3,25 €</b>	
Quotient compris entre 301 et 600 €	5,30 €	<b>5,30 €</b>	
Quotient compris entre 601 et 950 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	7,60 €	<b>7,60 €</b>	
Quotient compris entre 1301 et 1600 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>	
Quotient supérieur à 1600 €	8,30 €	<b>8,30 €</b>	
<b>Accueil de 7H30 maximum avec repas :</b> de 6H30 à 14H ou de 11H30 ou 12h00 à 19H			
Quotient inférieur ou égal à 300€	3,55 €	<b>3,55 €</b>	
Quotient compris entre 301 et 600 €	5,60 €	<b>5,60 €</b>	
Quotient compris entre 601 et 950 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>	
Quotient compris entre 951 et 1300 €	9,55 €	<b>9,55 €</b>	
Quotient compris entre 1301 et 1600 €	9,95 €	<b>9,95 €</b>	
Quotient supérieur à 1600 €	10,40 €	<b>10,40 €</b>	

*Pour l'ensemble des tarifs ALSH : application d'une réduction de 50 % pour les familles à partir du 3e enfant et suivants*



TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH	Tarifs au 1er sept.2019	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2020	Observations
<b>ENFANTS HORS COMMUNE - JOURNEES ENTIERES – VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDI</b>			
<b>Accueil de 8 heures : de 9 H à 17 H</b>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	11,90 €	11,90 €	
Quotient supérieur à 700 €	17,50 €	17,50 €	
<b>Accueil de 12H30 maximum</b> <i>Avec cette formule les enfants sont accueillis de 9H à 17H Avec possibilité d'accueil de 6H30 à 9H et/ou de 17H à 19H</i>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	14,40 €	14,40 €	
Quotient supérieur à 700 €	19,55 €	19,55 €	
<b>ENFANTS HORS COMMUNE – Tarif préférentiel SEMAINE – VACANCES SCOLAIRES</b>			
<b>Accueil de 8 heures : de 9 H à 17 H</b>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	47,60 €	47,60 €	
Quotient supérieur à 700 €	70,00 €	70,00 €	
<b>Accueil de 12H30 maximum</b> <i>Avec cette formule les enfants sont accueillis de 9H à 17H avec possibilité d'accueil de 6H30 à 9H et/ou de 17H à 19H</i>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	57,60 €	57,60 €	
Quotient supérieur à 700 €	78,20 €	78,20 €	
<b>ENFANTS HORS COMMUNE – DEMI JOURNEES AVEC REPAS – MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES</b>			
<b>Accueil de 5 H avec repas</b> <i>de 9 H à 14 H ou de 11H30 ou 12H à 17 H</i>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	8,30 €	8,30 €	
Quotient supérieur à 700 €	14,45 €	14,45 €	
<b>Accueil de 7H30 maximum avec repas</b> <i>De 6H30 à 14 H ou de 11 H 30 ou 12h00 à 19 H</i>			
Quotient inférieur ou égal à 700 €	10,40 €	10,40 €	
Quotient supérieur à 700 €	16,50 €	16,50 €	

*Pour l'ensemble des tarifs ALSH : application d'une réduction de 50 % pour les familles à partir du 3e enfant et suivants*

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE	Tarifs au 1er sept.2019	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2020	Observations
<b>ENFANTS domiciliés à NAINTRÉ</b>			
<b>Quotient inférieur ou égal à 700 €</b>			
-Matin : moins d'une heure	1,35 €	1,35 €	
-Soir : moins d'une heure	1,55 €	1,55 €	
-Matin : plus d'une heure	2,70 €	2,70 €	
-Soir : plus d'une heure	2,90 €	2,90 €	
<b>Quotient supérieur à 700 €</b>			
-Matin : moins d'une heure	1,55 €	1,55 €	
-Soir : moins d'une heure	1,75 €	1,75 €	
-Matin : plus d'une heure	2,90 €	2,90 €	
-Soir : plus d'une heure	3,10 €	3,10 €	
<b>ENFANTS domiciliés hors COMMUNE</b>			
-Matin : moins d'une heure	1,55 €	1,55 €	
-Soir : moins d'une heure	1,75 €	1,75 €	
-Matin : plus d'une heure	2,90 €	2,90 €	
-Soir : plus d'une heure	3,10 €	3,10 €	

**GRILLE TARIFAIRE RESTAURATION SCOLAIRE**

Quotients familiaux CAF (QF)	Tarifs du repas	Application en occasionnel			Application en forfait pour la période de septembre 2020 à juin 2021			
		Repas normal	Avec PAI		Repas normal		Avec PAI	
			formule	Résultat	formule	Résultat	formule	Résultat
<b>Enfants de Naintré</b>								
QF1 ≤ 300€	1,07 €	1,07 €/repas	25% du tarif du repas QF1	0,27 €/repas	tarif du repas QF1 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	14,33 €/mois	25% de tarif du repas QF1 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	3,58 €/mois
301€ ≤ QF2 ≤ 600 €	2,34 €	2,34 €/repas	25% du tarif du repas QF2	0,59 €/repas	tarif du repas QF2 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	31,34 €/mois	25% de tarif du repas QF2 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	7,84 €/mois
601€ ≤ QF3 ≤ 950€	3,36 €	3,36 €/repas	25% du tarif du repas QF3	0,84 €/repas	tarif du repas QF3 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	45,01 €/mois	25% de tarif du repas QF3 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	11,25 €/mois
951€ ≤ QF4 ≤ 1300€	3,67 €	3,67 €/repas	25% du tarif du repas QF4	0,92 €/repas	tarif du repas QF4 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	49,16 €/mois	25% de tarif du repas QF4 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	12,29 €/mois
1301€ ≤ QF5 ≤ 1600€	3,97 €	3,97 €/repas	25% du tarif du repas QF5	0,99 €/repas	tarif du repas QF5 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	53,18 €/mois	25% de tarif du repas QF5 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	13,29 €/mois
QF6 > 1600€	4,08 €	4,08 €/repas	25% du tarif du repas QF6	1,02 €/repas	tarif du repas QF6 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	54,65 €/mois	25% de tarif du repas QF6 remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	13,66 €/mois
à partir du 3ème enfant scolarisé dans une école primaire de Naintré	-50% du tarif du QF correspondant	-50% du tarif du QF correspondant	-50% du tarif du QF correspondant		-50% du tarif du QF correspondant		-50% du tarif du QF correspondant	
<b>Enfants hors-commune</b>								
QF ≤ 700 €	3,36 €	3,36 €	25% du tarif	0,84 €/repas	tarif du repas QF remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	45,01 €/mois	25% de tarif du repas QF remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	11,25 €/mois
QF > 700€	4,08 €	4,08 €	25% du tarif	1,02 €/repas	tarif du repas QF remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	54,65 €/mois	25% de tarif du repas QF remis de 5% x nb de jours d'école 2020-2021 / 10mois	13,66 €/mois

## TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

MENUS TYPE fournis par la cuisine centrale aux différents organismes, associations...	Tarifs au 1er sept.2019	TARIFS au 1er SEPTEMBRE 2020	Observations
<b>FOURNITURE DIVERS REPAS</b>			
<b>Aux ECOLES PUBLIQUES de Naintré</b>			
Repas aux enseignants	5,60 €	5,60 €	
<b>A l'ECOLE SAINT JOSEPH</b>			
<b>Repas livraison comprise</b>			
Enfant en maternelle et élémentaire	3,00 €	3,00 €	
Adulte	5,60 €	5,60 €	
<b>A la CRECHE</b>			
Repas enfant	3,15 €	3,15 €	
<b>Autres Repas</b>			
Employés communaux	5,50 €	5,50 €	
Stagiaires (hors stage découverte)	3,70 €	3,70 €	
Stagiaires en classe de 3e (stage découverte)	gratuit	gratuit	
Repas services municipaux (repas obligatoire sur place)	5,40 €	5,40 €	
Emmaüs	4,70 €	4,70 €	

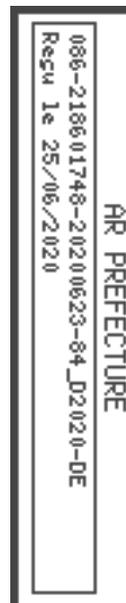
TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

TARIFS REMUNERATION INTERVENTIONS			
Désignation	Tarifs au 1er juillet.2019	TARIFS au 1er JUILLET 2020	Observations
<b>POINT JEUNES et ALSH / Animation - tarif journalier (pour les saisonniers)</b>			
Directeur	72,00 €	72,00 €	
Directeur adjoint	56,65 €	56,65 €	
Directeur adjoint stagiaire	54,00 €	54,00 €	
Animateur diplômé avec 2 ans d'expérience ou avec des diplômes spécifiques dans l'animation	55,00 €	55,00 €	
Animateur diplômé	51,00 €	51,00 €	
Animateur non diplômé	42,00 €	42,00 €	
Animateur stagiaire BAFA / BAFD	45,00 €	45,00 €	
<i>supplément par nuit</i>	13,00 €	13,00 €	
<i>1/2 journée = 50 % du tarif journalier</i>			
<i>supplément aux tarifs ci-dessus par dimanche travaillé</i>	16,00 €	16,00 €	

## TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

POINT JEUNES					
<b>Adhésion à l'année (jeunes de 11 à 18 ans)</b>					
		Tarifs au 1er juillet 2019		Tarif au 1er juillet 2020	
		Année scolaire	Pour 6 mois	Année scolaire	Pour 6 mois
Pour le 1 <sup>er</sup> jeune		15,00 €	10,00 €	<b>15,00 €</b>	<b>10,00 €</b>
Pour 2 jeunes de la même famille		25,00 €	15,00 €	<b>25,00 €</b>	<b>15,00 €</b>
Pour 3 jeunes de la même famille		30,00 €	25,00 €	<b>30,00 €</b>	<b>25,00 €</b>
<b>Autre adhésion</b> pour les jeunes hors commune fréquentant occasionnellement le point jeunes pendant les vacances scolaires (de séjour en famille ou chez des amis)					
		Au 1er juillet 2019	TARIFS au 1er JUILLET 2020		
Par semaine		5.00 €	<b>5,00 €</b>		

1/2 journée = 50 % du tarif journalier



## TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

<i>PASS'JEUNES CM2-6e</i>					
Rappel des quotients fixés		TARIFS AU 1er SEPTEMBRE 2019		TARIFS AU 1er SEPTEMBRE 2020	
		la journée sans garderie	La journée avec garderie le matin et le soir 6h30-9h ou 17h-19h	la journée sans garderie	La journée avec garderie le matin et le soir 6h30-9h ou 17h-19h
QF1 $\leq$ 700 €		5,00 €	8,00 €	<b>5,00 €</b>	<b>8,00 €</b>
QF2 compris entre 701 et 850 €		6,00 €	9,00 €	<b>6,00 €</b>	<b>9,00 €</b>
QF3 compris entre 851 et 1000 €		7,50 €	10,50 €	<b>7,50 €</b>	<b>10,50 €</b>
QF4 compris entre 1001 et 1300 €		9,00 €	12,00 €	<b>9,00 €</b>	<b>12,00 €</b>
QF5 $\geq$ à 1300 €		10,00 €	13,00 €	<b>10,00 €</b>	<b>13,00 €</b>
Enfants hors commune : application du QF5					

AR PREFECTURE

086-218601748-20200623-84\_D2020-DE  
Recu le 25/06/2020

## TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX EN ANNEE SCOLAIRE

Rappel des quotients fixés	TARIFS AU 1er SEPTEMBRE 2019		TARIFS AU 1er SEPTEMBRE 2020	
	la semaine sans garderie	La semaine avec garderie le matin et le soir 6h30-9h ou 17h-19h	la semaine sans garderie	La semaine avec garderie le matin et le soir 6h30-9h ou 17h-19h
QF1 $\leq$ 700 €	20,00 €	32,00 €	<b>20,00 €</b>	<b>32,00 €</b>
QF2 compris entre 701 et 850 €	24,00 €	36,00 €	<b>24,00 €</b>	<b>36,00 €</b>
QF3 compris entre 851 et 1000 €	30,00 €	42,00 €	<b>30,00 €</b>	<b>42,00 €</b>
QF4 compris entre 1001 et 1300 €	36,00 €	48,00 €	<b>36,00 €</b>	<b>48,00 €</b>
QF5 $\geq$ à 1300 €	40,00 €	52,00 €	<b>40,00 €</b>	<b>52,00 €</b>
Enfants hors commune : application du QF5				

